

Doc. 10844
3 mars 2006

Régionalisation en Europe

Proposition de recommandation
présentée par M. de Puig et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Les processus de décentralisation et de régionalisation se développent dans la plupart des pays européens. Dans certains de ces pays, les régions ont acquis une importance et un poids politique incontestables ; elles sont souvent dotées de d'institutions, de compétences et de ressources financières propres. Elles disposent aussi parfois de parlements dotés, dans certains cas, de compétences législatives.
2. L'Assemblée parlementaire s'est toujours attachée à promouvoir la démocratie et l'autonomie régionales. Elle l'a affirmé à diverses reprises dans de nombreuses recommandations, dans ses prises de position vis-à-vis du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ou encore à l'occasion des Conférences des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales.
3. L'Assemblée constate également que les régions sont de plus en plus actives sur la scène européenne et qu'elles se sont organisées progressivement au sein d'organisations européennes de régions et dans le cadre des institutions européennes (Congrès du Conseil de l'Europe et Comité des Régions de l'Union européenne). A ce propos, la création d'une Chambre des Régions au sein du Congrès a constitué une avancée importante au Conseil de l'Europe, que l'Assemblée a opportunément saluée.
4. L'Assemblée, notamment par l'intermédiaire de sa commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, a développé ses relations et sa coopération avec le Congrès, en particulier dans la promotion de la coopération régionale dans différentes régions de l'Europe (par exemple dans la région adriatique). L'Assemblée souhaiterait cependant, qu'au vu de l'évolution politique européenne, le rôle des régions soit encore mieux reconnu au niveau européen, en particulier au sein du Conseil de l'Europe et du Congrès, notamment en ce qui concerne les régions à pouvoirs législatifs.
5. Par ailleurs, elle estime que l'adoption d'une «Charte européenne de l'autonomie régionale», en tant que convention du Conseil de l'Europe, permettrait aux régions européennes de bénéficier d'une garantie juridique internationale du respect de leur autonomie et qu'elle servirait de référence pour la poursuite du processus de régionalisation dans les Etats membres. Depuis des années l'Assemblée exprime son soutien à l'initiative de la rédaction d'un tel document. Une telle convention serait le complément nécessaire à la Charte européenne de l'autonomie locale, devenue désormais une des conventions de référence du Conseil de l'Europe. Une reconnaissance de l'autonomie régionale viendrait justement compléter la reconnaissance et la protection juridique de l'autonomie et de la subsidiarité, éléments centraux de la démocratie politique selon les critères du Conseil de l'Europe.
6. L'Assemblée est convaincue que le rôle politique et institutionnel des régions, en particulier de celles disposant de pouvoirs législatifs, non seulement au niveau interne, mais aussi sur la scène politique européenne et dans la construction de l'Europe requiert leur participation à l'élaboration des politiques européennes. En conséquence, l'Assemblée appelle les Etats membres et les institutions européennes à:
 - i. accorder un rôle actif et des compétences étendues aux régions, en particulier au niveau européen;
 - ii. accélérer le processus d'adoption d'un instrument juridique sur l'autonomie régionale.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

de PUIG, Lluís Maria, Espagne, SOC
de MELO, Maria Manuela, Portugal, SOC
DODDS, Nigel, Royaume-Uni, GDE
DUPRAZ, John, Suisse, ADLE
FLYNN, Paul, Royaume-Uni, SOC
GARCIA PASTOR, Eva, Andorre, ADLE
GUBERT, Renzo, Italie, PPE/DC
HUSKOWSKI, Stanislaw, Pologne, PPE/DC
HUSS, Jean, Luxembourg, SOC
JAKAVONIS, Gediminas, Lituanie, ADLE
JAZŁOWIECKA, Danuta, Pologne, PPE/DC
KOLESNIKOV, Victor, Fédération de Russie, GUE
KUŽVART, Miloš, République tchèque, SOC
MAISSEN, Theo, Suisse, PPE/DC
MANIURA, Edward, Pologne, PPE/DC
MEALE, Alan, Royaume-Uni, SOC
PUCHE, Gabino, Espagne, PPE/DC
SCHMIED, Walter, Suisse, ADLE
TXUEKA, Iñaki, Espagne, ADLE
VIS, Rudi, Royaume-Uni, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe